

RCS : BAYONNE
Code greffe : 6401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de BAYONNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2011 B 00619
Numéro SIREN : 533 458 659
Nom ou dénomination : 2 PI R

Ce dépôt a été enregistré le 27/02/2024 sous le numéro de dépôt 1463

Maxime CIARLETTA
Olivier DESPLATS
Bastien LEGRAND
Philippe MAILLET
Commissaires aux Comptes

2 PI R

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société 2 PI R, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

Ce rapport contient 3 pages

117, rue Nationale
59700 MARCQ-EN-BARCEUL CEDEX
Tél. : 03 20 14 78 99
fcac@fconseil.com

 **fconseil.com**

2 PI R
1, avenue de Mohernando
64200 BIARRITZ

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la société 2 PI R, société à responsabilité limitée, en société par actions simplifiée

A l'associée unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L.223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision unanime des associés en date du 1^{er} décembre 2023, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les comptes annuels relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2023, n'ayant fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen limité, font ressortir :

- Des titres de participation pour 235.378 euros en valeur nette ;
- des autres créances essentiellement composées de compte-courants pour 1.127.521 euros ;
- des disponibilités pour 428.840 euros ;
- des capitaux propres s'élevant à 1.719.930 euros pour un capital social de 900.000 euros ;
- des dettes fournisseurs pour 978 euros ;
- des dettes fiscales et sociales pour 70.831 euros ;

Le résultat net de l'exercice s'est élevé à 729.688 euros.

Enfin, nous comprenons qu'aucun litige ou perte significative, n'est survenu entre le 30 septembre et le 30 novembre 2023 .

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Marcq-en-Barœul, le 1^{er} décembre 2023
Flandre Commissariat aux Comptes

Bastien Legrand
Commissaire aux comptes et à la transformation

